



N° de résolution
ou annotation

2018-01-001

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents: M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Jocelyn Poirier, conseillers.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h30, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant "médiâs sociaux" à 20.1 et en laissant le point "sujets divers" ouvert:

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de décembre;
- 4.0 Correspondance;
- 5.0 Trésorerie:
 - 5.1 Dépenses de décembre;
 - 5.2 Remboursement des frais de déplacement;
 - 5.3 Intérêts services de la Sûreté du Québec;
 - 5.4 Groupement forestier Coopératif Abitibi;
 - 5.5 Déneigement hors contrat Chemin Plage Lepage;
- 6.0 Ressources humaines:
 - 6.1 Nomination d'un inspecteur municipal;
 - 6.2 Formation de l'inspecteur municipal;
 - 6.3 Adhésion COMBEQ;
- 7.0 Comité consultatif d'urbanisme:
 - 7.1 Dérogation mineure;
 - 7.2 Avis de vacance;
- 8.0 Travaux:
 - 8.1 Cuisine du centre communautaire;
- 9.0 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités;
- 10.0 Contrats de déneigement:
 - 10.1 Patinoire;
- 11.0 Service téléphonique Service Incendies
 - 11.1 Renouvellement de contrat de service Centrex;
 - 11.2 Appel d'offres téléphonie IP;
- 12.0 Demande Emploi d'été Canada;
- 13.0 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
- 14.0 Barrages de castors:
 - 14.1 Permis;
 - 14.2 Travaux;
- 15.0 Résolution d'appui:
 - 15.1 Déclaration commune du Forum des communautés forestières;
 - 15.2 Financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi 132;
 - 15.3 Projet Câblevision du Nord;
- 16.0 Règlement:
 - 16.1 Avis de motion et projet de règlement #186 sur la tenue des séances;
 - 16.2 Avis de motion du règlement #187 Taxation et de tarification 2018;
 - 16.3 Avis de motion et projet de règlement #188 sur le code d'éthique et de déontologie des élus;
- 17.0 Dates des séances ordinaires de l'année 2018;
- 18.0 Rapport des comités;
- 19.0 Période de questions;
- 20.0 Sujets divers;
- 21.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption du procès verbal de décembre



N° de résolution
ou annotation

2018-01-003

2018-01-004

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, sa lecture est dispensée.

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2017, avec la correction suivante:

À la résolution 2017-12-319, corriger la coquille du mot "décembre".

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de décembre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 20 392,82 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 8 556,04 \$

Salaire net : 8 212,30 \$

5.2 Remboursement de frais de déplacements

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

- M. Léo Plourde, au montant de 20,00\$;
- M. Richard Vallières, au montant de 9,58\$;
- Mme Lucie Gravel, au montant de 116,28\$;

ATTENDU l'intervention de Mme Gravel dans le public, informant le conseil que ses frais attribuables à une réunion du HLM à Macamic sur sa demande de remboursement ont déjà été remboursés par OMH Roquemaure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le paiement des frais suivants:

20,00\$ pour M. Léo Plourde (demande complète);

40\$ pour Mme Gravel, conditionnellement à la présentation d'une demande de remboursement corrigée, dans un délai de 10 jours.

Et de rejeter la demande de M. Richard Vallières, puisque le déplacement était de sa résidence à son lieu habituel de travail, donc normal dans le cadre de ses fonctions.



N° de résolution
ou annotation

2018-01-005

5.3 Intérêts services de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE, suite aux résolutions 2016-12-378 et 2017-11-265, la municipalité de Roquemaure a retenu les sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec, à la demande du conseil de la MRCAO;

ATTENDU QUE la demande d'appui du conseil de la MRCAO a été maintenue jusqu'en novembre 2017;

ATTENDU QUE la facture a finalement été payée suite à la séance ordinaire du 5 décembre 2017, où le conseil avait reçu l'autorisation du conseil de la MRCAO de libérer le paiement des sommes dues pour les services de la Sûreté du Québec, excluant les intérêts;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre et un relevé de compte du Ministère de la Sécurité publique, indiquant un solde relié à des intérêts, au montant de 335.07\$ en date du 15 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité de payer les intérêts portés au compte de la municipalité, attribuables aux paiements retenus pour les services de la Sûreté du Québec;

ET demander l'intervention de la MRCAO, tel que prévu, afin que les intérêts soient remboursés à la municipalité.

(la dépense est incluse dans le bordereau des comptes à payer)

2018-01-006

5.4 Groupement forestier coopératif Abitibi

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de procéder au paiements des factures Groupement forestier coopératif Abitibi totalisant 45 735,89\$ plus taxes applicables pour les travaux forestiers prévus au plan d'aménagement.

(une partie de la dépense est incluse dans le bordereau des comptes à payer)

5.5 Déneigement hors contrat Chemin de la Plage Lepage

ATTENDU QU'une requête de prise en charge du Chemin de la Plage Lepage a été déposée à la municipalité par les propriétaires dudit chemin privé ouvert au public;

ATTENDU QUE le règlement de prise en charge du déneigement du Chemin de la Plage Lepage (181-A), par lequel la municipalité acceptait et balisait la prise en charge de ce chemin pour l'hiver 2017-2018, n'a pas pu être adopté avant le 14 novembre 2017;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement du Chemin de la Plage Lepage n'a pas pu être adopté avant le 14 novembre 2017;

ATTENDU l'avis juridique de Me McGuire en 2015, sur la compétence municipale en matière de voirie sur les voies privées ouvertes au public;

ATTENDU la facture présentée par le président du Comité de la Plage Lepage, pour du déneigement effectué autour du 10 novembre 2017, par un entrepreneur demandé par le président du Comité de la Plage Lepage;



N° de résolution
ou annotation

2018-01-008

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité, de ne pas accepter le paiement de la facture du déneigement antérieur à l'acceptation de la prise en charge du déneigement, puisque la municipalité n'avait légalement pas juridiction sur ce chemin avant l'adoption du règlement 181A.

6.0 Ressources humaines

6.1 Nomination d'un inspecteur

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal en poste a démissionné en décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir le service en continu sur les heures d'ouverture du bureau municipal, tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'ajouter la fonction *d'inspectrice municipale* à Mme Marie-Eve Isabelle.

ET d'autoriser la directrice générale à émettre des permis de rénovation en l'absence de Mme Isabelle.

6.2 Formation inspecteur municipal

2018-01-009

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de la nouvelle inspectrice municipale à deux formations, conformément aux priorités établies par le conseil, selon les offres de formation par les organismes reconnus.

6.3 Adhésion COMBEQ

2018-01-010

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en environnement et en bâtiment du Québec, au coût de 375\$ plus taxes applicables.

7.0 Comité consultatif d'urbanisme

7.1 Dérogation mineure

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour le 241 Chemin de la Plage Mainville;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme soumises au conseil;

2018-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations suivantes du comité consultatif d'urbanisme:

Accepter la dérogation portant sur la largeur du lot, considérant que la division du lot a été fait au début de la réglementation de lotissement, inscrit au registre foncier le 22 octobre 1984;

Accepter la dérogation portant sur le garage en marge avant, considérant que le garage a été construit avant la réglementation du plan d'urbanisme et de bonne foi, mais aux conditions suivantes:



N° de résolution
ou annotation

1. Aucun agrandissement de ce garage ne sera autorisé;
2. Seulement les travaux de rénovation, tel que l'entretien et le remplacement de portes et fenêtres seront acceptés.
3. En cas de démolition et/ou sinistre de ce garage, les propriétaires devront se conformer au règlement en vigueur et cette dérogation mineure ne sera plus valide.

Refuser la dérogation sur la remise #2 et demander qu'elle soit déplacée au cours de l'année 2018, afin d'être conforme au règlement en vigueur, considérant qu'elle se trouve actuellement en bande riveraine. À cette fin, les propriétaires devront préalablement demander un permis à la municipalité pour exécuter ces travaux, pour s'assurer de leurs conformités.

De plus, la municipalité recommande aux propriétaires de refaire un plan de localisation pour que tout soit conforme au règlement de la municipalité.

7.2 Avis de vacance

ATTENDU la démission de M. Julien Moulinier au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

2018-01-012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de faire paraître un appel de candidatures pour combler le poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme dans le journal la Cache, mentionnant que l'expertise recherchée est prioritairement en aménagement des forêts et en environnement.

8.0 Travaux

8.1 Cuisine du centre communautaire

2018-01-013

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de débiter les travaux de rénovation de la cuisine du centre communautaire, en régie interne;

Et de demander des soumissions pour l'installation du couvre-plancher.

9.0 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

2018-01-014

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de ne pas adhérer à la Fédération canadienne des municipalités.

10.0 Contrats de déneigement:

10.1 Patinoire

ATTENDU QUE la patinoire a été faite et entretenue en régie interne en attendant l'ouverture de soumissions pour le contrat de la patinoire;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une soumission, de même qu'une soumission révisée par le même soumissionnaire, dans des enveloppes distinctes et scellées;

2018-01-015

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé de Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité des conseillers et conseillères, d'accorder le contrat d'entretien de la patinoire à Messieurs Philippe Labelle et Réjean Gamache, conformément aux soumissions reçues, c'est-à-dire:

- hiver 2017-2018: 2000\$ pour M. Labelle et 1000\$ pour M. Gamache;



N° de résolution
ou annotation

- renouvellement pour l'hiver 2018-2019, à la satisfaction des parties (municipalité et entrepreneurs), exprimée au plus tard le 30 juin 2018, par avis écrit, aux coûts de : 2500\$ pour M. Labelle et 1300\$ pour M. Gamache, soit 3800\$ pour la réalisation et l'entretien complet de la patinoire.

Vote pour: 5

Vote contre: 1

11.0 Service téléphonique Services Incendies

11.1 Renouvellement de contrat de service Centrex

2018-01-016

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, de ne pas renouveler le contrat de téléphonie Centrex auprès de Télébec pour le Service Incendies.

11.2 Appel d'offres téléphonie IP

2018-01-017

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de mandater la directrice générale à faire un appel d'offres pour la mise en place de la téléphonie IP pour desservir le Service Incendies de Roquemaure.

12.0 Demande Emploi d'été Canada

2018-01-018

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale à déposer des demandes à Emploi d'été Canada, soit un projet pour 2 emplois d'été d'animatrices de camp de jour, de même qu'un projet pour 1 poste à la réception du camping municipal.

13.0 Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires

Mesdames Chantal Mainville, Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, de même que Messieurs Léo Plourde, Rodrigue Morneau, Marcel Mainville et Jocelyn Poirier déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à la Loi.

14.0 Barrage de castors

14.1 Permis

2018-01-019

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de demander un permis SEG (permis délivré par le Ministère pour la capture des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune), pour le démantèlement de barrages de castors, au coût de 320\$.

14.2 Travaux

2018-01-020

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de mandater la directrice générale à faire un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la réalisations des travaux de démantèlement de barrage de castors, conformément aux exigences du ministère.

15.0 Résolutions d'appui

15.1 Déclaration commune du Forum des communautés forestières



N° de résolution
ou annotation

2018-01-021

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité:

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

15.2 Financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi 132

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

2018-01-022

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:



N° de résolution
ou annotation

2018-01-023

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

15.3 Projet Câblevision du Nord

ATTENDU QUE le projet de Câblevision du Nord à Roquemaure, déposé au programme Québec branché, a été retenu, pour un total de 103 foyers à Roquemaure;

ATTENDU QUE, tel qu'annoncé par le gouvernement du Québec le 15 décembre 2017, ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, soit une priorité pour notre collectivité et que ce service bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises;

ATTENDU QUE ces projets ont reçu au préalable l'appui par résolution des municipalités visées, tel qu'exigé par le programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de Câblevision du Nord (# 121) dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec.

16.0 Règlement

16.1 Avis de motion et projet de règlement #186 sur la tenue des séances

M. Jocelyn Poirier donne un avis de motion et présente le projet de règlement #186 sur la tenue des séances. M. Poirier lit l'intégral du projet de règlement.

16.2 Avis de motion du règlement #187 sur la Taxation et la tarification 2018;

Mme Chantal Mainville donne un avis de motion pour l'adoption du règlement #187 sur la taxation et la tarification 2018.

16.3 Avis de motion et projet de règlement #188 sur le code d'éthique et de déontologie des élus

M. Marcel Mainville donne un avis de motion et présente le projet de règlement #188 sur le code d'éthique et de déontologie des élus. M. Mainville informe les membres du conseil et les personnes présentes à la



N° de résolution
ou annotation

séance que le projet de règlement vise à réadopter le code d'éthique et de déontologie des élus tel que celui présentement en vigueur.

17.0 Dates des séances ordinaires de l'année 2018

Le conseil maintient les séances ordinaires prévues au calendrier pour l'année 2018, conformément au règlement #175, même si le règlement sera abrogé dans les prochaines semaines.

Les dates des séances seront donc:

- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

18.0 Rapport des comités

19.0 Période de questions

20.0 Sujets divers

20.1 Réseaux sociaux

2018-01-024

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à diffuser des informations générales de la municipalité sur la page Facebook officielle de la municipalité ET de mandater Mme Marie-Eve Garand, conseillère, pour la gestion des interventions des individus sur la page.

20.0 Levée de la séance

2018-01-025

À 21h02, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Jocelyn Poirier propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Patricia Lamarre
Directrice générale

Léo Plourde
Maire

